

**mémoire sur la Proposition de
politique de la culture et des arts
présenté à la Commission
de la culture du Québec
par le Conseil de la culture
de l'Abitibi-Témiscamingue**

**pour une politique culturelle
fondée sur l'équité**

septembre 1991

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
Quelques mots sur le Conseil de la culture et le territoire qu'il dessert	1
L'évolution des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue	2
Les défis des prochaines années	5
RÉACTIONS À LA PROPOSITION DU GROUPE-CONSEIL	
1. Développer le domaine des arts et de la culture ...	6
2. Favoriser l'accès à la vie culturelle	8
3. Accroître l'efficacité du gouvernement et de ses partenaires dans la gestion de l'activité culturelle	11
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16
ANNEXE	
Détail du membership 1991 du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue	18

INTRODUCTION

Profondément convaincu de l'importance que revêt pour le Québec la présente démarche visant à amener l'État québécois à adopter une politique de la culture et des arts, le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue a tenu à participer à cette consultation faisant suite au dépôt de la proposition du Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec.

Le milieu culturel de l'Abitibi-Témiscamingue se sent très concerné par l'actuelle démarche d'élaboration d'une politique culturelle de l'État québécois. Nous reconnaissons d'emblée la qualité du travail accompli dans des délais très serrés par le Groupe-conseil présidé par M. Roland Arpin et nous estimons que sa proposition de Politique de la culture et des arts contient des éléments extrêmement valables pour donner à la dimension culturelle la place qu'elle doit avoir au sein de la société québécoise.

Mais le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue trouve inquiétante et inacceptable la vision qui se dégage de ce document en ce qui concerne le développement culturel pour "l'ensemble régional". Aussi le présent mémoire s'attachera surtout à souligner les éléments de cette proposition avec lesquels nous sommes en désaccord et à proposer des recommandations pour assurer l'épanouissement des arts et de la culture dans cette "population restante" qui représente après tout trois millions de personnes.

"Une société qui se développe harmonieusement est une société qui se développe avec équité et équilibre <...> Que l'une de ces composantes domine ouvertement les autres et voici que la société se dégrade et devient rapidement injuste."

Une politique de la culture et des arts, p. 8¹

LA POLITIQUE CULTURELLE DOIT SE FONDER SUR L'ÉQUITÉ

Avant d'aborder le contenu de cette proposition, nous aimerions nous présenter comme organisme et brosser un rapide tableau des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue.

Quelques mots sur le Conseil de la culture et le territoire qu'il dessert

Fondé en 1977, le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue aura 15 ans le printemps prochain. Comme ses dix homologues du Québec, ce Conseil qui est né d'une volonté politique de régionalisation est un organisme sans but lucratif issu du milieu régional, dont les destinées sont régies par ses membres et les personnes élues qui les représentent au conseil d'administration.

¹ Tous les extraits du document Une politique de la culture et des arts portent une référence à la pagination de la première édition.

La région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue est vaste s'étendant sur 330 km du nord au sud et 200 km d'est en ouest. Elle compte une population de 145 400 habitants (2,2% de la population du Québec). La zone d'intervention du Conseil de la culture englobe également une frange située au nord du 49° parallèle où habitent quelque 8 000 personnes (principalement à Matagami, Joutel et Lebel-sur-Quévillon). Le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est découpé en cinq municipalités régionales de comté. En moyenne, 100 kilomètres séparent entre eux les chefs lieux de ces MRC.

La mission du Conseil de la culture se résume ainsi:

- . regrouper les individus et les organismes qui oeuvrent au développement culturel régional;
- . contribuer à la définition des orientations et au développement de l'activité culturelle sur le territoire;
- . représenter les intérêts et les volontés du milieu culturel afin d'obtenir au nom de toute la région des interventions gouvernementales ou autres propres à favoriser le développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue;
- . susciter la participation et la concertation des populations locales face au développement culturel régional;
- . faire connaître la réalité et les particularités de la culture en Abitibi-Témiscamingue à l'intérieur et à l'extérieur de la région;
- . favoriser une plus grande participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle, à la gestion d'une politique culturelle québécoise et régionale.

Le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue a maintenu ces dix dernières années un membership annuel moyen de 210 individus et organismes représentant les différentes disciplines artistiques et provenant de tous les secteurs géographiques de notre région. Cette année, nous comptons (au 10 septembre 1991) 241 membres.¹

Notre conseil d'administration est composé de 20 personnes; soit un-e représentant-e pour chacune des 9 disciplines et 11 représentant-e-s des zones géographiques (2 par MRC et une personne pour le secteur du nord du 49° parallèle).

. L'évolution des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue

Les particularités géographiques et démographiques de notre région (son étendue, sa faible densité de population, son éloignement des grands centres) commande un développement décentralisé afin que dans chacune des zones d'appartenance (correspondant au territoire de la MRC), la population ait accès aux services nécessaires à son bien-être et à sa qualité de vie.

¹ Détail du membership 1991 du Conseil de la culture en annexe.

Les quinze dernières années ont été très marquantes pour le développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue. Cette période s'est en effet caractérisée par la mise en place de nouveaux organismes (de création, production, formation, diffusion, conservation, recherche), par la rénovation ou la construction d'équipements culturels spécialisés et par une production régionale accrue d'oeuvres artistiques (arts visuels, arts d'interprétation, lettres...) et de produits et services culturels.

Aujourd'hui en Abitibi-Témiscamingue quelque 250 personnes exercent un métier lié aux arts et à la culture (en création-production, en formation, en animation ou en gestion de services et d'équipements culturels). Plus de 2 500 bénévoles participent activement au développement et au maintien des services culturels dans leur milieu. On compte près de 150 corporations privées ou municipales dans les réseaux de formation et de diffusion et une cinquantaine d'organismes (associations d'artistes en arts visuels, chorales, orchestre symphonique régional, compagnies théâtrales, ...) qui rassemblent les personnes qui pratiquent une discipline artistique.

Le développement culturel de la région s'est appuyé sur deux axes majeurs. D'une part, on s'est attaché à soutenir dans chaque secteur géographique la mise en place de groupes et de foyers de pratique et de diffusion culturelle accessibles sur une base locale ou "régionale" (soit dans les limites de la MRC) et d'autre part, on a développé entre organismes oeuvrant dans la même discipline des pratiques d'échanges et de collaboration qui ont amené la constitution de regroupements régionaux (dans le sens de tout l'Abitibi-Témiscamingue) pour la définition de besoins, la recherche de solutions, la mise en commun d'idées, de ressources, de services ainsi que la mise au point d'outils collectifs de promotion, l'établissement de programmations, etc.

La vie culturelle en Abitibi-Témiscamingue repose sur les réseaux suivants:

- Réseau Biblio (78 bibliothèques desservant 84 localités de moins de 5 000 habitants affiliées au réseau) et réseau des bibliothèques autonomes dans les 5 municipalités de plus de 5 000 habitants.
- Réseau des centres d'exposition, musées et centres de production en arts visuels.
- Réseau des sites patrimoniaux et des centres d'interprétation historique.
- Réseau des centres de formation en arts (écoles de danse et de musique, camp musical).
- Réseau des salles de spectacles majeures et des salles intermédiaires.
- Réseau des entreprises culturelles privées (librairies, boutiques d'art, entreprises de production graphique et audio-visuelle, ...).

La vitalité culturelle de la région se manifeste également à travers des événements d'envergure locale, régionale ou nationale comme, à titre d'exemples, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, le Salon du livre qui chez nous a la particularité d'être itinérant dans 5 villes de la région (Val d'Or, Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Ville-Marie).

Cette évolution rapide et soutenue du développement culturel en Abitibi-Témiscamingue a été possible grâce à la conjugaison des efforts de tout un milieu où les facteurs humains et professionnels suivants jouent un rôle déterminant:

- une centaine d'artistes professionnels;
- des bénévoles nombreux et déterminés;
- un personnel compétent dans les organismes culturels;
- une participation remarquable du public aux activités culturelles compte tenu de la population;
- une sensibilité accrue des municipalités aux différents besoins culturels de leur communauté;
- l'association avec l'entreprise privée de plus en plus consciente de l'impact de la vie culturelle sur le recrutement et la rétention de son personnel;
- l'écoute, l'engagement et le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles;
- l'animation, la concertation et les services du Conseil de la culture qui a stimulé et soutenu cette évolution culturelle en initiant des démarches qui ont permis la définition et l'adoption de priorités de développement, en épaulant les interventions locales pour mettre en place des services, en favorisant la création de regroupements régionaux de pratique et de diffusion culturelle, en émettant avis et mémoires s'adressant aux instances gouvernementales ou municipales, en soutenant la promotion et le marketing des productions et réalisations culturelles, en organisant des activités de perfectionnement, en développant des services personnalisés pour la confection de dossiers d'artistes et d'organismes et en initiant et/ou assurant la maîtrise d'oeuvre d'importants projets culturels collectifs.¹

¹ À titre d'exemples, mentionnons la réalisation de trois séries de reproductions d'artistes en arts visuels, de l'exposition d'archives photographiques "Avec le rêve pour bagage...", du projet de synthèse de l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du projet de production d'un outil de diffusion des connaissances sur l'histoire et la vie socio-économique de la région.

. **Les défis des prochaines années**

Pour continuer à progresser au plan culturel, l'Abitibi-Témiscamingue devra parvenir à relever les défis suivants:

- Permettre aux artistes de rester dans la région en leur fournissant des conditions favorisant la pratique de leur art, l'accès au perfectionnement professionnel et à la diffusion hors-région de leurs créations
et
Favoriser l'émergence d'une relève.
- Compléter le réseau régional des équipements par l'amélioration ou l'implantation d'infrastructures culturelles spécialisées. Il y a déjà un bon bout de chemin de parcouru puisque certains réseaux sont presque parachevés (ceux notamment des bibliothèques, des centres d'exposition, des sites historiques). Le réseau des salles de spectacles est complété à 50%. Parmi les besoins urgents à combler, notons des centres de production (en arts visuels à Val d'Or et en arts d'interprétation à Rouyn-Noranda) et l'agrément de centres d'archives privées.
- Consolider les organismes oeuvrant en création, production, formation, diffusion, conservation. Malgré le déploiement d'efforts considérables pour maintenir et développer leurs activités et services et pour diversifier leurs sources de financement, ces organisations sont fragiles. Il faut trouver moyen de soutenir davantage ces organismes pour qu'ils puissent poursuivre leur action, faire face aux problèmes aigus que posent l'éloignement, la faiblesse du marché, les coûts croissants d'opération et éviter la surcharge, l'essoufflement des ressources humaines.

1. DÉVELOPPER LE DOMAINE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Alors que dans ce chapitre du rapport, on souligne l'importance de favoriser la création, d'assurer la stabilité des organismes culturels, de développer et de maintenir au Québec la compétence professionnelle, et qu'on y développe la nécessité d'accroître l'action internationale, on cherche en vain tant dans les considérations générales, dans les orientations proposées que dans les recommandations de ce chapitre, l'appui sur un principe d'équité territoriale¹.

. Favoriser la création

Beaucoup d'artistes qui s'illustrent sur la scène québécoise et internationale sont originaires des régions du Québec et l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas sous-représentée à cet égard. Si bien des créateurs des régions font carrière à Montréal, nombreux sont aussi ceux et celles qui choisissent de rester ou de revenir dans leur région pour pratiquer leur art. Certains font même d'une région leur terre d'élection.

L'État doit se préoccuper de favoriser la création et la production artistique sur l'ensemble de son territoire.

Il est en effet essentiel pour une région d'avoir ses créateurs, ses interprètes, ses organismes de création et de production. Le danger de vassalisation de la culture québécoise (cf. rapport du Groupe-conseil p. 60) ne vient pas seulement du puissant voisin américain. C'est toute la création/production régionale qui sera vassalisée par les grands centres et, les artistes des régions condamnés à l'exil ou à l'abandon de leur pratique, si la politique culturelle de l'État québécois s'appuie sur une vision restrictive, élitiste de sa mission à l'égard du soutien à la création. De plus, sans soutien à la création et à la production sur l'ensemble du territoire québécois on tarira la source qui alimente les grands centres.

Même si les recherches archéologiques passées et récentes confirment que l'occupation du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue remonte à plusieurs millénaires, notre région est "jeune" du point de vue du peuplement blanc car les premiers groupes de colons sont arrivés il y a peine 100 ans dans le cas du Témiscamingue et 60 à 75 ans en Abitibi. Aujourd'hui, la première génération d'artistes qui parviennent en Abitibi-Témiscamingue à se consacrer à la pratique de leur art et à en tirer un gagne-pain commence à émerger. S'ils sont soutenus, ils vont pouvoir rester et continuer d'apporter une contribution essentielle au développement de la région.

Les programmes de soutien du ministère des Affaires culturelles doivent absolument tenir compte des conditions particulières de création et de production dans les régions.

¹ Si ce n'est une rapide mention en page 96 à l'effet que le programme du 1 % devrait être élargi et ouvert à tous les artistes du Québec, sans cloisonnement régional.

Car s'il est vrai que bien peu d'artistes au Québec parviennent à vivre de leur art, les créateurs et créatrices d'une région comme l'Abitibi-Témiscamingue doivent en plus faire face à des contraintes très spécifiques liées à l'éloignement des marchés, des lieux d'échanges et de ressourcement professionnels, à des possibilités restreintes de diffusion régionale, à un marché d'emplois "connexes" très limité (par exemple, les artistes en arts d'interprétation ne peuvent trouver chez nous de débouchés du côté de la télévision, du cinéma). Il est donc important dans un tel contexte, si on désire vraiment favoriser la création et la production, de pallier à ces difficultés particulières par des mesures de soutien adaptées.

. Assurer la stabilité des organismes culturels

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec une orientation affirmant la nécessité d'assurer la stabilité des organismes culturels et incitant à la mise en place d'un mode d'allocation de subventions favorisant la conclusion d'ententes triennales avec mécanismes d'indexation "même s'il y avait des surplus budgétaires accumulés" (cf. Rapport du Groupe-conseil p. 69).

Nous ne nous opposons pas non plus à l'établissement de normes nationales qui viendraient stimuler la recherche de qualité et d'excellence dans tous les champs de l'intervention culturelle et sur tout le territoire. Mais nous trouvons absolument indispensable que les critères d'admissibilité et les mécanismes d'évaluation puissent être modulés de façon à tenir compte de besoins particuliers des disciplines et des secteurs géographiques.

La proposition de politique culturelle du Groupe-conseil appelle un resserrement des critères d'admissibilité aux subventions du ministère des Affaires culturelles pour éviter le saupoudrage et donner un meilleur soutien aux organismes et aux institutions qui seront retenus.

Ce discours vient appuyer la tendance centralisatrice qu'on observe depuis quelques années et qui se traduit par l'établissement de normes d'admissibilité et de mesures d'évaluation uniformes et rigides, restreignant l'accessibilité aux programmes et écartant les pratiques ne provenant pas des clientèles ou des champs d'intervention de plus en plus ciblés. Déjà avec le resserrement des critères d'accueil dans les programmes et les mécanismes d'évaluation nationale des dossiers, il est de plus en plus difficile pour les artistes et les organismes culturels des régions de se qualifier, d'obtenir un soutien du ministère des Affaires culturelles. (retrait de l'aide aux productions théâtrales présentées pendant l'été, concentration sur les pratiques de pointe, l'art actuel, etc.).

La politique culturelle du Québec doit inclure une véritable politique de régionalisation permettant la modulation des programmes de façon à tenir compte des besoins et des particularités des régions.

Tenir compte des besoins et des particularités des régions, ça veut dire comprendre comment s'y fait l'évolution culturelle pour être en mesure d'identifier et de soutenir les interventions qui font avancer la professionnalisation de la pratique et le rayonnement des arts et de la culture dans un milieu.

Ainsi en Abitibi-Témiscamingue, le resserrement de l'admissibilité aux programmes et la réduction croissante de la marge de manoeuvre régionale nous font craindre le désengagement du ministère des Affaires culturelles à l'endroit d'organismes tels plusieurs compagnies théâtrales oeuvrant dans les différentes zones de la région, notre réseau d'écoles de musique et l'Orchestre symphonique de l'Abitibi-Témiscamingue qui jouent un rôle absolument essentiel dans le maintien ou le retour sur notre territoire de compétences professionnelles, le dépistage d'une relève et le développement des publics.

Si l'Abitibi-Témiscamingue peut aujourd'hui attirer des professionnels des arts et de la culture, les intéresser à venir s'installer dans la région et à y investir, c'est grâce au travail et au dynamisme des compétences professionnelles qui sont déjà sur place dans nos réseaux culturels.

. Développer et maintenir au Québec la compétence professionnelle

La poursuite de cet objectif est donc un élément primordial du développement des arts et de la culture au Québec. Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'en viser l'atteinte sur l'ensemble du territoire.

Des mesures doivent être prises pour favoriser l'accessibilité au perfectionnement professionnel pour les artistes et autres professionnels oeuvrant dans les régions.

Nous comprenons très mal que dans la recommandation 26 le Groupe-conseil préconise que la formation professionnelle en musique fasse l'objet d'une étude à l'intention des ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles alors que cette question a été abondamment analysée en 1987 et 1989 lors du Sommet (et de la biennale) sur l'avenir de la formation musicale au Québec. Le rapport n'a pas tenu compte de cette démarche d'ensemble à laquelle s'étaient associées 2 000 personnes provenant de toutes les zones géographiques et de tous les secteurs d'intervention dans le domaine de la musique.

2. FAVORISER L'ACCÈS À LA VIE CULTURELLE

"Le développement se fait, en arts comme dans les autres domaines, non pas par exclusion, mais par addition, non pas par la concentration des moyens dans les seules grandes agglomérations, mais par une diffusion qui prend en compte les caractéristiques de la métropole, de la capitale et de l'ensemble régional."

Une politique de la culture et des arts, p. 131

Malgré quelques précautions pour concéder au passage qu'il se fait dans les régions des productions culturelles de qualité, ce qu'on sent en lisant (et en relisant) l'ensemble du rapport du Groupe-conseil et tout particulièrement ce deuxième chapitre, c'est une vision qui tend à confiner "l'ensemble régional" à une mission d'accueil des productions de l'extérieur, des manifestations culturelles de haut niveau émanant des grands organismes et institutions nationales.

Nous ne remettons certes pas en question la nécessité qu'une politique culturelle reconnaisse le rôle prépondérant de Montréal et de Québec dans la vie culturelle québécoise.

Et bien sûr, nous tenons comme région à recevoir les productions qui témoignent des courants de la création artistique qui se fait ailleurs au Québec et à l'étranger tant en arts d'interprétation, qu'en arts visuels et en muséologie. Bien sûr, nous voulons que soit complété le réseau régional des équipements qui permettent la présentation de telles manifestations, et qui fait l'objet d'un des défis à relever que nous nous sommes donné en Abitibi-Témiscamingue.

Mais nous sommes aussi très conscients des limites de nos possibilités d'accueil. Jamais, par exemple, les scènes de nos salles de spectacles ne pourront loger tous les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal ou recevoir des productions à grand déploiement. Cependant la population de la région peut avoir accès à la musique symphonique moyennant que l'Orchestre symphonique de l'Abitibi-Témiscamingue soit adéquatement soutenu pour continuer à monter des concerts et à les présenter à travers toute la région.

Car voir et apprécier les productions professionnelles des grands centres ou de l'extérieur, est très souvent un corollaire du travail d'initiation, d'éducation accompli par les artistes et les organismes du milieu qui offrent des productions de qualité.

Le rapport du Groupe-conseil souligne avec justesse l'importance de développer l'éducation aux arts et à la culture en milieu scolaire et recommande notamment la restauration du programme de sensibilisation des jeunes, financé conjointement par les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles, qui avait donné des résultats très prometteurs. On met également l'accent sur la valeur éducative du patrimoine et de l'histoire. Une dimension dont l'Abitibi-Témiscamingue est très consciente puisque malgré sa "jeunesse", la région fait preuve de beaucoup de dynamisme en matière de recherche historique, de mise en valeur et d'animation de ses sites patrimoniaux.

Mais une formation à la vie culturelle intégrée à la formation fondamentale dispensée par le système scolaire ne suffit pas, à elle seule, à développer des auditoires. La proximité du processus de création/production joue un rôle essentiel pour amener les gens à franchir le seuil des lieux de diffusion culturelle.

Il est donc inacceptable que dans les recommandations concernant l'ensemble régional, on ne trouve aucune mention (alors qu'on en souligne l'importance dans le cas de Montréal et de Québec) de la nécessité de favoriser dans les régions la création de même que la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Comme le souligne le rapport du Groupe-conseil (recommandation 52), il faut que le ministère des Affaires culturelles soutienne les artistes et les organismes des régions pour qu'ils puissent se manifester ailleurs au Québec. Mais le préalable est bien évidemment qu'il soutienne la création/production dans les régions.

Le ministère des Affaires culturelles doit aussi soutenir la protection et la mise en valeur du patrimoine partout sur le territoire québécois.

Nous aspirons à un développement culturel équilibré. Ouvert sur l'extérieur certes, mais qui se fonde aussi sur cette dimension essentielle qu'est le dynamisme généré et nourri par la création et la production des artistes et des organismes qui oeuvrent dans la région.

La fréquentation des établissements culturels de l'Abitibi-Témiscamingue est remarquable compte tenu du bassin de population. La réponse du public à l'offre de spectacles et d'expositions témoigne bien de son intérêt pour les manifestations qui nous viennent de l'extérieur mais aussi de sa curiosité et de sa fierté à l'endroit des réalisations artistiques émanant de la région.

Quelques chiffres sur la fréquentation culturelle en Abitibi-Témiscamingue pour l'année 1990-1991:

- . Les 5 centres d'expositions accrédités de la région ont attiré 57 091 visiteurs (correspondant à 39 % de la population) à la cinquantaine d'expositions offertes dont le tiers provenait de l'extérieur. Soulignons que l'année précédente, le 1^{er} Symposium de peinture en Abitibi-Témiscamingue avaient amené 4 000 personnes au Centre d'exposition de Rouyn-Noranda.
- . 79 686 personnes (correspondant à 51,9% de la population totale) ont assisté aux 200 représentations offertes dans les 10 salles de spectacles de la région.
- . Près de 5 000 spectateurs ont assisté aux 5 représentations du Festival Mozart de l'Orchestre symphonique de l'Abitibi-Témiscamingue.
- . 20 218 personnes (13,9 % de la population) ont vu 13 productions théâtrales présentées par les troupes de la région.
- . La 14^e édition du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue présentée à Val d'Or a attiré 9 000 visiteurs.
- . Les 26 222 abonnés (17,8 %) du réseau des bibliothèques publiques ont emprunté 889 284 livres et autres biens.
- . On a enregistré 9 300 entrées à la 9^e édition du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.
- . Plus de 40 000 visiteurs (dont 40 % de la région) ont fréquenté les 5 sites historiques et le Musée minier.
- . Les 6 écoles de danse de la région comptait un millier d'élèves. A souligner aussi une initiative de sensibilisation à la danse qui se pratique depuis 5 ans à Val d'Or et qui amène chaque année quelque 500 élèves du secteur public à suivre une journée d'ateliers au centre de formation en danse.
- . Plus de 1 000 élèves (enfants, adolescents, adultes) suivaient une formation dans le réseau de 7 écoles de musique accréditées.

Ces quelques statistiques démontrent l'évidente corrélation entre les pratiques culturelles et la proximité géographique des activités et des services.

Il est donc indispensable dans une région aussi étendue que la nôtre de soutenir le développement des arts et de la culture dans tous les secteurs géographiques de l'Abitibi-Témiscamingue.

Assurer un développement culturel équilibré dans les régions est absolument fondamental pour l'épanouissement de la population "restante" qui y vit. Mais nous affirmons aussi que c'est la seule voie possible pour que "l'ensemble régional" continue à contribuer à l'essor culturel du Québec tant au plan de la création artistique que dans d'autres volets de la réalité culturelle.

Outre l'apport à l'expression artistique du Québec que représente l'oeuvre d'artistes profondément liés au paysage et à l'âme de la région comme Richard Desjardins, Jeanne-Mance Delisle, Louis Brien, Jean-Yves Brie, Virginia Bordeleau, Denys Chabot ou Margot Lemire pour n'en nommer que quelques-uns, on peut aussi mentionner des exemples dans d'autres champs de l'intervention culturelle tels un concept d'émissions télévisées sur l'histoire régionale, développé par les Productions Abitibi-Témiscamingue pour une série de 6 documentaires sur notre région diffusés au réseau national de Radio-Québec. Cette formule sera reprise pour la réalisation (les P.A.T. y sont toujours associées) d'une trentaine d'émissions consacrées aux autres régions. On peut parler aussi de la mise au point et de l'exportation par le réseau des bibliothèques publiques de la région d'un logiciel pour la gestion des collections. Une autre initiative du Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue qui est reprise ailleurs au Québec, c'est la réalisation de signets sur le plaisir de la lecture, reproduisant des oeuvres que des artistes de la région créent tout spécialement pour ce produit.

"L'important est de donner aux gens, là où ils travaillent et où ils vivent, la culture de ce qu'ils font, de ce qu'ils sont, de là où ils sont".

Une politique de la culture et des arts, p. 195

3. ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU GOUVERNEMENT ET DE SES PARTENAIRES DANS LA GESTION DE LA MISSION CULTURELLE

"<...> la décentralisation <...> On la souhaite parce qu'on voudrait être maître de ses choix et de ses priorités; on la craint parce qu'on soupçonne l'État de vouloir se désengager faute de ressources".

Une politique de la culture et des arts, p. 197

Alors même que la première orientation proposée dans ce chapitre consiste à mandater le ministère des Affaires culturelles comme maître d'oeuvre de l'activité culturelle, certains passages de cette section du rapport du Groupe-conseil nous apparaissent particulièrement inquiétants pour l'avenir du développement des arts et de la culture au Québec. Vous admettrez qu'il n'est pas rassurant de voir à quelques pages d'intervalle des phrases comme:

"C'est de vision que le ministère des Affaires culturelles a besoin <...>. Une large vision qui le pousse à prendre des initiatives, à favoriser des organismes et des projets hautement professionnels, à faire des choix courageux, car les ressources sont rares et plus difficiles que jamais à faire croître". (p. 186)

"Ce qui n'empêche pas les organismes d'exister, mais sans subventions", avions-nous déjà pu lire en p. 66;

alors qu'en page 189, on déclare pourtant que le ministère des Affaires culturelles devra maintenir et accentuer son aide à la création, la diffusion, la conservation, la mise sur pied d'institutions et d'organismes culturels et à la formation;

mais à la page 199, on propose une reclassification des organismes culturels, admissibles à une aide du ministère, selon trois niveaux "supérieur, intermédiaire, émergent <...> sans égard aux notions de régional et de national";

et que plus loin, on entrevoit pour les municipalités de 10 000 habitants et plus que "le financement des musées ayant une vocation locale et régionale, des centres d'exposition, des lieux de diffusion en patrimoine et des salles de spectacles s'ajouteraient à celui des bibliothèques publiques comme champs leur étant plus spécifiquement dévolus" (p. 217);

et qu'à la page suivante on peut lire "que le Ministère n'intervienne d'aucune façon dans le loisir culturel et qu'il renforce plutôt son action dans le secteur de l'activité professionnelle des arts et de la culture" (p. 218).

Comment voulez-vous que nous ne soyons pas amenés à conclure qu'en bout de ligne, ce rapport attend du ministère des Affaires culturelles qu'il concentre ses ressources sur le soutien aux grands organismes, aux institutions nationales, aux pratiques artistiques "de pointe", à l'accroissement de l'action internationale et qu'il renvoie à d'autres partenaires la responsabilité de soutenir tout ce qui n'entre pas dans cette vision élitiste et très restrictive de la culture?

Est-il nécessaire de répéter que cette vision ne cadre pas du tout avec celle que nous avons de la responsabilité du ministère des Affaires culturelles?

Pour vous donner une idée de la distance qui nous sépare d'une telle vision, nous ajoutons que le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue a refusé de mettre des cloisons étanches entre pratiques de loisir, en voie de professionnalisation et professionnelle par conviction profonde que la vitalité, le dynamisme culturel et l'avancement de la pratique de métier s'alimentent à toutes ces sources.

Nous ne prétendons pas que le ministère des Affaires culturelles doit subventionner tout ce qui se fait en terme de pratique culturelle. Mais nous estimons qu'il doit être attentif aux initiatives qui favorisent l'évolution d'une discipline et aux demandes d'aide qui visent à professionnaliser certaines interventions, à accroître la qualité des productions.

Il importe que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse sa mission à l'égard de la pratique culturelle non professionnelle et qu'il suscite la création de programmes accessibles aux organismes qui ne peuvent se qualifier dans les programmes réguliers; non pas en détournant des crédits destinés à la pratique professionnelle mais en rapatriant les mandats et les pouvoirs d'intervention culturelle transférés au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. La responsabilité de la gestion de ces programmes devraient être assumée par les directions régionales du ministère des Affaires culturelles.

Le partage des rôles entre l'administration centrale et les directions régionales du ministère des Affaires culturelles que préconise le Groupe-conseil (p. 194-195) ne concède à toutes fins pratiques aux fonctionnaires régionaux qu'un rôle de relayeurs d'information sur les directives et les politiques et de pourvoyeurs de soutien technique. Quelle marge de manoeuvre leur reste-t-il pour adapter les programmes aux situations particulières si on renforce la tendance centralisatrice actuelle? Nous ne partageons pas la crainte "de créer des petits pouvoirs locaux là où on fournissait des services gouvernementaux de bon aloi" (p. 195) si on transfère plus de pouvoirs aux directions régionales. Nous pensons au contraire qu'en étant proches des clientèles, les professionnels des directions régionales ont non seulement une plus grande sensibilité aux besoins des artistes et des organismes culturels mais aussi une meilleure connaissance du potentiel de développement du milieu qu'ils desservent.

Nous nous permettons de souligner au passage qu'en Abitibi-Témiscamingue, le partage des responsabilités est bien délimité entre la Direction régionale et le Conseil de la culture et que les pratiques bien établies et courantes de collaboration et d'échanges permettent, croyons-nous, de maximiser le soutien au milieu culturel régional et de trouver des façons de faire davantage avec les ressources dont nous disposons. La présence d'un Conseil de la culture bien implanté dans son milieu et dont le membership repose sur une large assise vient faire contrepoids au danger de "créer des petits pouvoirs locaux". Parce que les Conseils de la culture rassemblent les intervenants des différentes disciplines artistiques et zones géographiques de leur région, ils jouent un rôle-clé pour stimuler des démarches d'ensemble qui permettent la détermination d'objectifs et de priorités de développement, l'identification de moyens et la mise en oeuvre d'actions pour accroître le rayonnement des arts et de la culture dans une région.

En Abitibi-Témiscamingue par exemple, le Conseil de la culture met au service de ses membres et du milieu son expertise en animation/concertation, son support pour l'élaboration de plans de communication/marketing, l'entrée et la mise à jour sur traitement de texte de dossiers d'artistes, le recherche de partenariat financier, l'organisation de sessions de perfectionnement. Il assure la circulation d'informations sur le territoire (bulletin de liaison, répertoire des organismes culturels, calendrier culturel régional aux médias, etc.). Il initie et/ou coordonne des projets visant à augmenter la visibilité, la promotion des arts et de la culture.

Les Conseils de la culture jouent un rôle majeur dans le développement culturel des régions et doivent être maintenus et soutenus par le ministère des Affaires culturelles.

Le rapport du Groupe-conseil insiste pour qu'on évite le saupoudrage, qu'on fasse du nettoyage dans le nombre d'organismes admissibles à un soutien du ministère des Affaires culturelles mais on ne répugne apparemment pas à gonfler et à dédoubler ailleurs, en préconisant par exemple la création d'un Observatoire des politiques culturelles. Nous nous opposons à la création d'un tel Observatoire. L'Institut québécois de recherche sur la culture nous semble tout désigné pour remplir cette mission. La structure bureaucratique est suffisamment lourde sans qu'on ajoute, de surcroît, un Observatoire et une Commission consultative sur la culture.

Les limites à la capacité d'intervention financière de l'État dans un contexte de resserrement budgétaire et l'ampleur des besoins de consolidation et de développement ne doivent pas conduire le ministère des Affaires culturelles à ne concentrer son aide que dans les grands pôles urbains. Il serait inacceptable qu'une majorité d'artistes et d'organismes oeuvrant dans les régions soient exclus des programmes du ministère des Affaires culturelles à cause de critères d'admissibilité et de normes d'évaluation appliqués sans l'indispensable modulation qui permette de tenir compte des particularités et des besoins de "l'ensemble régional".

A l'appui de la requête formulée plus tôt en faveur d'une véritable politique de régionalisation, nous apportons l'exemple de la Salle Augustin-Chénier et du secrétariat culturel collectif La Tour, situés à Ville-Marie au Témiscamingue, une grande région qui compte quelque 17 000 habitants et 22 municipalités dont les plus populeuses sont Ville-Marie (2 700 h.) et à l'extrémité sud du territoire Témiscaming (2 730 h.).

La Salle Augustin-Chénier, seul lieu professionnel de diffusion en arts d'interprétation et en arts visuels au Témiscamingue, est à ce secteur ce qu'est une Maison de la culture dans de plus grandes agglomérations. Centre d'exposition accrédité par le ministère des Affaires culturelles (depuis 1987), cet équipement multifonctionnel implanté en 1984 sert de salle de spectacle intermédiaire pendant la saison régulière (entre les périodes d'exposition) et chaque été, le Théâtre de la Crique y présente une production. Ce mode de fonctionnement qui répond aux besoins du milieu, (encouragé - quand le vent était en faveur de la régionalisation - à se prendre en main et à optimiser l'utilisation de cet équipement) est actuellement très menacé par le resserrement des critères au ministère des Affaires culturelles. On exigera désormais que la salle présente des expositions 12 mois par année. Le Théâtre de la Crique, une troupe professionnelle soutenue depuis 10 ans par le Ministère, qui risque de ne plus être aidée parce que sa production est diffusée l'été, perdra du même coup son lieu de diffusion. Le public témiscamien pourrait alors être privé de la seule manifestation théâtrale professionnelle à être présentée sur son territoire pendant l'année.

Le secrétariat collectif est un autre outil important mis en place par les organismes culturels témiscamiens. Grâce au support du ministère des Affaires culturelles, les Jeunes concerts du Témiscamingue (école de musique privée), la Salle Augustin-Chénier, la Société d'histoire du Témiscamingue et le Théâtre de la Crique ont ainsi pu mettre en commun leurs ressources et se doter d'un secrétariat permanent. Si l'aide du ministère est retirée à des partenaires de ce secrétariat (outre la compagnie théâtrale, l'école de musique est aussi menacée), les autres ne parviendront pas à maintenir le service.

Comme le Groupe-conseil, nous croyons qu'il faut viser un accroissement de la participation des municipalités à la vie culturelle. Mais l'exemple que nous venons de citer illustre bien la nécessité de tenir compte de la taille et des moyens dont disposent ou disposeront les municipalités pour assumer plus de responsabilités à l'égard du développement culturel. Ce dossier d'un nouveau partage de responsabilités et d'un transfert de moyens commandera une concertation très étroite et très suivie entre le ministère des Affaires culturelles, les municipalités et leur milieu.

L'État devra prévoir des mesures compensatoires suffisamment étalées dans le temps et des leviers de nature à susciter un engagement accru de la part des gouvernements municipaux. Des ententes du type MAC-Villes nous semblent à cet égard une avenue prometteuse. Les municipalités sont excédées par le balayage de responsabilités dans leur cour. La précipitation et le délestage sont donc à éviter à tout prix dans ce dossier.

Autant pour les municipalités que pour le secteur privé, le soutien du ministère des Affaires culturelles reste l'incitatif le plus convaincant pour les amener à participer davantage au développement culturel. On ne prêche bien que par l'exemple! Une formule d'appariement, comme celle qui avait été expérimentée avec le fonds d'appui du ministère des Affaires culturelles au financement privé, gagnerait à être reprise avec des règles du jeu plus précises et de meilleures garanties quant à l'engagement de l'État. Ce dernier doit de plus comprendre qu'il y a une limite à l'ampleur et à la constance de la participation financière du milieu des affaires soumis aux fluctuations de la conjoncture économique. Dans les régions, les grandes entreprises sont peu nombreuses et leur point de saturation devant la quantité de demandes est rapidement atteint.

On ne peut pas être contre l'encouragement au développement de fondations vouées au soutien des arts et de la culture. Mais il ne faut pas perdre de vue l'absence de tradition en cette matière au Québec et le temps requis pour constituer des fonds consistants. L'État ne doit pas prendre prétexte de telles initiatives pour retirer des programmes d'aide récurrente.

Enfin, nous applaudissons à la recommandation du Groupe-conseil de doter le Québec d'un ministère de la Culture disposant d'une plus grande autorité politique mais nous aurions souhaité qu'il affirme avec plus de vigueur la nécessité de moyens d'intervention et de ressources financières accrus correspondant à la mission d'un tel ministère et à la place que l'État doit accorder au développement des arts et de la culture sur l'ensemble de son territoire.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'État doit reconnaître l'importance fondamentale de la culture dans la société québécoise et doit reconnaître qu'il a à l'égard du développement culturel une mission essentielle à remplir.

Le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue tient à appuyer les efforts déployés par la ministre des Affaires culturelles et par le Groupe-conseil présidé par M. Roland Arpin pour amener le gouvernement québécois à se doter d'une politique intégrée de la culture et des arts.

Tout en reconnaissant la qualité et la valeur d'ensemble des orientations et des recommandations que propose le Groupe-conseil dans le document Une politique de la culture et des arts, nous nous inquiétons du traitement réservé aux régions. Leur désignation sommaire et monolithique comme "ensemble régional" ne tient pas compte de la diversité et de la spécificité de ces régions où vit près de la moitié de la population du Québec. L'accroissement du rayonnement de la culture québécoise à l'étranger, fortement souhaitée par les auteurs du rapport, ne doit pas se faire au détriment des régions.

Nous soumettons, pour intégration à la politique de la culture et des arts, les recommandations qui suivent.

1. **La politique culturelle du Québec doit se fonder sur un principe d'équité afin d'assurer le développement des arts et de la culture sur l'ensemble du territoire.**

Nous suggérons d'intégrer au premier chapitre de la proposition de politique culturelle visant à développer le domaine des arts et de la culture les éléments suivants:

2. **L'État doit favoriser la création et la production artistique sur l'ensemble de son territoire.**
3. **Les programmes de soutien du ministère des Affaires culturelles doivent absolument tenir compte des conditions particulières de création et de production dans les régions et la politique culturelle du Québec doit inclure une véritable politique de régionalisation permettant la modulation des programmes.**
4. **Des mesures doivent être prises pour favoriser l'accessibilité au perfectionnement professionnel pour les artistes et autres professionnels oeuvrant dans les régions.**

Dans le deuxième chapitre de la proposition visant à favoriser l'accès à la vie culturelle, il faudrait ajouter aux recommandations concernant les régions:

5. **Le ministère des Affaires culturelles doit favoriser la création dans les régions.**
6. **Le ministère des Affaires culturelles doit aussi soutenir la protection et la mise en valeur du patrimoine partout sur le territoire québécois.**

7. **L'État doit favoriser le développement des arts et de la culture et l'accès à la vie culturelle dans tous les secteurs géographiques (zones d'appartenance) des régions.**

Dans le troisième chapitre de la proposition visant à accroître l'efficacité du gouvernement et de ses partenaires dans la gestion culturelle, nous considérons qu'en tant que maître d'oeuvre de l'activité culturelle au Québec, le ministère des Affaires culturelles ne doit ni concentrer son aide dans les seuls grands pôles urbains, ni ignorer toute pratique n'étant pas reconnue par lui comme professionnelle. Un ministère de la Culture doit être attentif aux initiatives qui favorisent l'évolution d'une discipline, aux demandes visant à professionnaliser l'intervention culturelle et à améliorer la qualité des productions. C'est dans cet esprit que nous formulons la recommandation suivante:

8. **Il importe que le ministère des Affaires culturelles reconnaisse sa mission à l'égard de la pratique culturelle non professionnelle et qu'il suscite la création de programmes accessibles aux organismes qui ne peuvent se qualifier dans les programmes réguliers; non pas en détournant des crédits destinés à la pratique professionnelle mais en rapatriant les mandats et les pouvoirs d'intervention culturelle transférés au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. La responsabilité de la gestion de ces programmes devraient être assumée par les directions régionales du ministère des Affaires culturelles.**
9. **Les Conseils de la culture sont des partenaires majeurs dans le développement culturel des régions et doivent être maintenus et soutenus par le ministère des Affaires culturelles.**
10. **L'État devra prévoir des mesures compensatoires suffisamment étalées dans le temps et des leviers de nature à susciter un engagement accru de la part des gouvernements municipaux.**
11. **Autant pour les municipalités que pour le secteur privé, le soutien du ministère des Affaires culturelles reste l'incitatif le plus convaincant pour les amener à participer davantage au développement culturel.**